



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Patrimoine et transition écologique : où sont les priorités ?

Alors que la COP 27 a lieu à Charm el-Cheikh sous l'égide de l'UNFCCC, l'UNESCO, de son côté, annonce « tolérer » les efforts du canton de Neuchâtel en matière de transition et d'autonomie énergétiques. Des éoliennes, planifiées consciencieusement et acceptées démocratiquement, ne doivent pas être remises en cause par cet organisme selon les Vert-e-s neuchâtelois-es.

L'UNFCCC, à savoir l'United Nations Framework Convention on Climate Change, organise, en ce moment même, sa 27ème conférence des parties sur le climat. Les constats y sont accablants, le réchauffement climatique ne pourrait vraisemblablement pas être contenu à 1,5°C, les efforts des pays sont trop faibles et les émissions de gaz à effet de serre ne diminuent pas suffisamment. Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a déclaré en ouverture de cette conférence : « Nous sommes sur l'autoroute vers l'enfer climatique ».

Au milieu de cet événement international extrêmement suivi, le Canton de Neuchâtel publie un communiqué de presse surprenant concernant la prise de position du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO qui annonce que l'impact des parcs éoliens du Crêt-Meuron, d'Éole-de-Ruz et des Quatre Bornes sur le patrimoine mondial « urbanisme horloger » est tolérable à ses yeux. On apprend notamment dans ce communiqué que les projets éoliens avaient été préalablement remaniés ces derniers mois par un groupe de travail afin de réduire leur impact sur le site « La Chaux-de-Fonds/Le Locle ».

Plus inquiétant, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), bien qu'il salue les efforts déployés, considère que les limites en termes de modification visuelle du paysage seront atteintes après leur construction. Cela ferme ainsi la porte à tout futur repowering, à toute extension des parcs éoliens ou à tout développement du concept éolien cantonal.

La totale incohérence entre les messages provenant de ces deux agences onusiennes est flagrante. Cette situation est préoccupante pour les Vert-e-s neuchâtelois-es. L'entrée des villes du Locle et de la Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'UNESCO n'a jamais eu pour but de figer ces villes dans le passé. C'est au contraire le dynamisme et l'audace de leur population qui ont permis d'obtenir cette reconnaissance. Amener l'eau dans une région où il n'y en avait pas, le chemin de fer alors que la ligne n'était pas encore connectée au reste du réseau, autant d'exemples du rôle précurseur qu'ont joué les deux villes. Le grand défi de notre temps est climatique et une réponse énergétique est nécessaire. Le concept éolien cantonal est une des réponses apportées par le Canton de Neuchâtel, avec le développement des autres sources d'énergie renouvelables, comme le solaire. Sur ce point

également, le label UNESCO impose des contraintes qui ne sont pas acceptables dans des villes où le soleil brille souvent, particulièrement en hiver lorsque l'électricité est si précieuse.

Les Verts-es neuchâtelois-es appellent les autorités communales et cantonales au bon sens. Il n'est pas temps de céder à des pressions inutiles et injustifiées. Reconnaître la qualité du patrimoine urbanistique de deux villes n'a aucun lien avec la présence de sources d'énergie du futur à proximité. Un espace urbain dynamique et vivant a besoin d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et donc régional. Toutes les régions doivent y contribuer, particulièrement celles qui ont les ressources nécessaires, comme le vent, le soleil ou l'eau. La Chaux-de-Fonds et le Locle ne font pas exception malgré leur label.

Neuchâtel, le 17 novembre 2022

CONTACTS

Christine Ammann Tschopp, présidente des Vert-e-s neuchâtelois-es
christine.ammantschopp@gmail.com, tél. mobile: 078 683 86 31

Secrétariat cantonal
info@verts-ne.ch, tél. : 032 852 07 26